

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le New Hampshire refuse de boycotter Hydro-Québec

CATHERINE LECONTE
LE DEVOIR

Le Sénat du New Hampshire a tablé, jeudi, la résolution proposée par le sénateur démocrate Burt Cohen, qui demandait à ses 23 collègues de s'opposer à tout contrat d'achat d'électricité d'Hydro-Québec par le New Hampshire, dans le but d'empêcher la réalisation de nouveaux projets hydroélectriques dans le Grand Nord québécois.

Les sénateurs ont tout simplement refusé de se prononcer pour ou contre cette résolution, qui proposait que le parlement du New Hampshire «exhorte les résidents de l'État à se joindre aux États voisins (NB: le Maine et New York) pour s'opposer au projet de phase II de la Baie James, et pour appeler le NEPOOL et toutes les compagnies d'électricité qui en font partie à se retirer des contrats qui supposent qu'Hydro-Québec leur fournisse de l'électricité par le biais de la phase II de la Baie James, ou des contrats qui pourraient servir à justifier la construction de ce projet».

(Le NEPOOL est un consortium de compagnies d'électricité de la Nouvelle-Angleterre, client de longue date d'Hydro-Québec.)

En refusant de se prononcer, le Sénat a de facto tué cette proposition pour la durée de la présente session parlementaire, a expliqué le sénateur républicain Richard Russman, partisan de la résolution et président de la commission de l'environnement.

Le Sénat a en fait trouvé ainsi un moyen de «sauver la face», selon un sénateur cité par le *Boston Globe*. Ce grand quotidien local affirme que les sénateurs ne voulaient pas «paraître indifférents aux préoccupations pour l'environnement et les droits humains que soulevait la proposition», mais que «le lobbying agressif mené par le Québec au cours des dernières semaines avait conduit certains sénateurs à craindre de créer un incident international s'ils approuvaient la résolution».

«Ce n'est pas une victoire pour nous, mais ce n'est pas non plus une victoire pour Hydro-Québec», a affirmé le sénateur Cohen.

Mais de l'avis de Chris Gallagher, que le *Globe* décrit comme «l'un des lobbyistes les plus puissants de l'État» et dont Hydro-Québec a retenu les services la semaine dernière, le Sénat a ainsi lancé clairement le message que «ce n'est pas un sujet qu'il devrait passer beaucoup de temps à débattre».

La consultation sur Grande-Baleine pourrait démarrer bientôt

CATHERINE LECONTE
LE DEVOIR

L'étude d'impact du projet Grande-Baleine, qui n'arrivait pas à décoller jusqu'ici à cause de l'opposition du village cri local, Whapmagoostui (le nom cri de Grande-Baleine), semble devoir prendre prochainement son envol.

À l'instigation et par l'intermédiaire du Grand conseil des Cris du Québec, la communauté de Whapmagoostui a fait savoir cette semaine, par une lettre adressée au président d'Hydro-Québec Armand Couture, qu'elle est désormais prête à discuter des modalités de la consultation qu'Hydro-Québec doit mener auprès des populations autochtones et sur leur territoire.

«Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition que nous a faite Hydro-Québec sur ces modalités, mais nous sommes prêts à les rencontrer dès que possible pour en discuter», a indiqué Brian Craik, porte-parole à Ottawa du Grand conseil des Cris du Québec.

Bref, on ne s'entend pas encore, mais on peut au moins se parler. Un déblocage important, car pour se conformer à la directive d'étude d'impact du complexe Grande-Baleine qu'elle a reçue en septembre dernier, Hydro-Québec a besoin de la coopération des autochtones.

On se souvient qu'en janvier 1992, Ottawa, Québec, les Cris et les Inuit ont signé une entente sur le vaste processus d'évaluation environnementale auquel sera soumis Grande-Baleine. Il fait notamment obligation à Hydro-Québec de mener auprès des populations autochtones concernées une consultation sur divers su-

jets, tels l'utilisation du territoire, l'alimentation, la santé et les services de santé, le choix du site de l'aéroport pour desservir la future centrale de GB-1, ainsi qu'une évaluation des mesures d'atténuation déjà prises au complexe La Grande.

Mais en juillet dernier, la communauté de Whapmagoostui, en rupture de ban avec le Grand conseil des Cris, faisait savoir qu'elle refusait de coopérer à ces études. Le mois dernier, elle avait annoncé qu'elle acceptait finalement de coopérer, mais continuait à ne pas répondre aux invitations à discuter que lui avait adressées Hydro-Québec.

La semaine dernière, la société d'État a envoyé à toutes les communautés concernées (cri, inuit et naskapiés) sa proposition quant aux modalités de la consultation. Inuit et Naskapis avaient négocié ces modalités dès l'automne dernier.

L'Hydro peut maintenant annoncer —avec un vif soulagement— que «des discussions sont en cours avec les Cris» pour en faire autant avec eux. Même si la première réaction des Cris au vu des documents de consultation qu'ils viennent de recevoir est plutôt négative: «C'est un genre de questionnaire où on nous demande de remplir les espaces laissés en blanc, dit Brian Craik, alors que nous estimons que de véritables études sont nécessaires. Nous voulons suggérer un tout autre format».

Les résultats de la consultation seront rendus publics avec l'étude d'impact sur le complexe Grande-Baleine qu'Hydro-Québec prévoit déposer à l'été 1993, et soumis aux cinq comités d'évaluation qui devront les étudier.

Le Bloc serait bien en avance

JEAN DION
LE DEVOIR

Vingt-quatre heures après «l'épisode Gallup», deux sondages publiés hier ont redonné coup sur coup au Bloc québécois la place que le parti détenait depuis plus d'un an dans les intentions de vote: la première, et de loin.

Le Bloc, qui avait pris avec un sérieux grain de sel la dégringolade annoncée jeudi par la maison Gallup, s'est probablement quand même réjoui de voir que, si des élections avaient eu lieu cette semaine, il aurait très certainement raflé une majorité des 75 sièges de la province.

Un sondage SOM publié par *Le Soleil* donne ainsi, après répartition des indécis, 43% des intentions de vote au BQ, contre 24% aux libéraux. Les conservateurs sont à 15% et le NDP à 10%.

Une autre enquête, menée par Léger & Léger pour le compte du *Journal de Montréal*, établit le Bloc à 46,4%, plus de 14 points devant le Parti libéral. Ce sondage est encore plus sévère à l'endroit des conserva-

teurs, qui chutent à 11,4%, et du NDP, quatrième avec 6,2% de la faveur.

Dans plusieurs circonscriptions, la lutte se ferait à deux entre le candidat du BQ et celui du PLC. Selon Léger & Léger, les conservateurs ne seraient dans la course qu'aux endroits où un «candidat vedette» ou un ministre serait en lice. *Le Soleil* allait encore plus loin, hier, en titrant en manchette que «les conservateurs sont cuits».

Les données recueillies, illustration de la stabilité de l'électorat que les maisons de sondages québécoises observent depuis plusieurs mois, démentent complètement celles de Gallup, qui donnait cette semaine le PLC à 49%, les conservateurs à 18% et le Bloc à 16% au Québec.

Plusieurs experts en sondages ont mis en cause la méthodologie de Gallup pour expliquer les distorsions. Celle-ci, entre autres particularités, n'offrirait pas de choix aux répondants — ou classerait le Bloc dans les «autres partis» — lorsqu'elle leur demande de dire quelle formation ils appuient.

AVIATION Des analyses divergentes

SUITE DE LA PAGE 1

histoire, une perte de 454 millions\$ (6,13\$ par action) pour l'exercice 1992 clos le 31 décembre est venue s'ajouter à celle de 218 millions\$ (2,94\$ l'action) encaissée l'année précédente. La détérioration prononcée est survenue malgré des revenus stationnaires entre les deux exercices, à 3,6 milliards\$. La récession et, surtout, la concurrence féroce que se livrent les deux transporteurs nationaux ont eu leur effet.

Canadien, pour sa part, devrait annoncer ses résultats de l'exercice dans une semaine ou deux. Ils ne seront pas roses non plus. Après neuf mois, PWA, société-mère de Canadien, a affiché une perte avant postes extraordinaires de 105,6 millions\$ venue gonfler le déficit de 162 millions\$ enregistré en 1991. Faible consolation au cours du dernier trimestre, aidé par l'entente conditionnelle conclue avec American Airlines, le transporteur de l'Ouest a pu baisser de 800 000 à 600 000\$ par jour le rythme auquel il accumulait les pertes.

Afin de redonner un nouveau souffle à l'industrie, Rhys Eytton écarte (sans l'exclure) le scénario de fusion débattu par Air Canada pour insister plutôt sur une intervention du gouvernement central. Pour le président du conseil de Canadien, le problème actuel découle davantage de l'état de surcapacité dans l'industrie que de la présence de deux transporteurs nationaux. Lors de son passage, jeudi, devant le comité permanent des Transports, il a exhorté le gouvernement à forcer une réduction des capacités. «Si le contexte actuel persiste, les deux transporteurs seront décimés», a-t-il fait valoir.

Air Canada ne procède pas à la même analyse. «Il n'est pas réaliste de demander un contrôle de la capacité des deux transporteurs sans revenir à un contrôle des tarifs, a souligné Denis Couture. Et si le gouvernement nous impose une réduction, disons, de 20% de la capacité, quelles seraient ses exigences face aux autres transporteurs? Serait-il prêt à accepter une réduction de 20% (7000) des employés?»

Air Canada n'en démord pas et s'en tient à la formule d'un seul transporteur. Pour lui, Canadien vit sur du temps emprunté. «Sans l'aide gouvernementale, il aurait fermé ses portes. En octobre dernier, nous leur avons proposé la fusion, une solution qui ne nécessitait aucun recours aux fonds publics. Comme la dette des deux transporteurs, une fois fusionnée, aurait été trop lourde à supporter, nous avons demandé à Canadien de négocier avec ses créanciers.» C'est exactement ce qu'ils font aujourd'hui avec American Airlines, après avoir reçu 130 millions\$ de fonds publics, a fait observer Denis Couture.

Chez Nationalair, on se bat également avec l'énergie du désespoir. Le plus important transporteur au Québec, le troisième au pays, accumule les déboires ces-temps-ci, attisés par une situation financière précaire qui a conduit à un appel au secours lancé aux gouvernements, fédéral et québécois.

Nationalair a dû régler rapidement une poursuite de 220 000\$ logée par un fournisseur, Cathy Pacific Catering Services, pour factures impayées. Le transporteur a également confirmé devoir une somme de 4 millions\$ à Revenue Canada, et de 3 millions\$ en frais d'atterrissage impayés auprès de Trans-

port Canada. Nationalair a, ensuite, confirmé une créance non respectée de 1,1 million\$ US auprès de l'Association du transport aérien international (ATAI), un non-respect qui a forcé l'association à suspendre son service de compensation offert à Nationalair.

«Mais Nationalair demeure toujours un des 250 membres de l'ATAI», s'est empressé d'ajouter Terry Denny, porte-parole de l'association. Cette suspension implique que Nationalair devra pourvoir à sa propre comptabilité inter-compagnies aériennes tant que la situation auprès de l'ATAI ne sera pas régularisée. «Ce n'est pas une situation anormale, a insisté Terry Denny, qui a voulu corriger certaines imprécisions véhiculées par les médias. A chaque année, entre 4 et 5% de nos membres se retrouvent, un jour ou l'autre, en situation de défaut temporaire, pour une question de fluctuations des devises ou autres. Et avec l'état lamentable de la santé financière des transporteurs aériens, il ne faut pas se surprendre de voir de telles dérogations se produire.»

Chez Nationalair, on promet de corriger la situation rapidement. Les difficultés financières que connaît le transporteur sont qualifiées de «temporaires». Daniel-Yves Durand, vice-président, Communications, a précisé que le transporteur avait conclu avec des locuteurs d'appareils une entente de rééchelonnement des versements sur des engagements de 15 millions\$. Nationalair négocie également une injection d'argent frais de 20 millions\$ et multiplie les pourparlers avec les fournisseurs pour convertir, à long terme, des engagements de court terme.

Dans la foulée, Nationalair entend s'inspirer de l'aide gouvernementale de 130 millions\$ offerte par les gouvernements, fédéral et provinciaux, à Canadien International pour demander à Ottawa un rééchelonnement des 7 millions\$ dus et des garanties de prêt. Une démarche a été entreprise au provincial, Nationalair s'appuyant cette fois sur les 3000 emplois directs et indirects qu'il contribue à créer.

«Novembre et décembre ont été deux mois difficiles. Nous avons présenté un plan de redressement financier et le ministre des Transports Jean Corbeil s'est montré favorable, ouvert, tolérant, mais prudent», a enchaîné Henrica Sniencinski, directeur de projet, en l'absence de Daniel-Yves Durand. M. Durand a passé toute la journée d'hier derrière les portes closes d'une salle de négociation. C'est que le ministre Corbeil a imposé, entre autres conditions à une aide éventuelle, que Nationalair travaille sur une résolution du conflit qui l'oppose à ses quelques 450 agents de bord. «Est-ce que le rapport de force du syndicat s'en trouve renforcé? Je ne saurais le dire. Toutefois, les trois autres syndicats de l'entreprise ont annoncé leur intention de contribuer à une solution au lock-out», a précisé M. Sniencinski.

Les agents de bord de Nationalair, en lock-out depuis 15 mois, ont accepté les recommandations du médiateur spécial portant sur des augmentations salariales moyennes de l'ordre de 33,7% sur trois ans. Ces recommandations furent vivement décriées par l'employeur, qui a souligné son manque de souplesse financière et son incapacité à absorber une telle progression de sa masse salariale.

MULRONEY Des élections avant l'automne

SUITE DE LA PAGE 1

en selle.

Quand une circonscription fédérale devient vacante en cours de mandat, la loi donne en effet un maximum de six mois au premier ministre pour fixer la date d'un vote. Mais il n'est tenu à aucun autre échéancier.

De telle sorte que si Brian Mulroney avait voulu, il aurait pu disposer de ces partielles dès le mois d'avril.

Ca n'aurait pas été la première fois qu'un ou des comités auraient élu un député seulement pour quelques mois.

En 1988, il y avait ainsi eu une élection partielle dans Lac-St-Jean en juin et une élection générale en octobre.

Si Brian Mulroney avait été enclin à démissionner sous peu, il aurait pu en procédant rapidement débarrasser l'horizon de son successeur de la corvée d'élections partielles imminentes.

En plus, rien n'obligeait le premier ministre à fixer maintenant la date de l'élection dans Malpeque. Il aurait pu se contenter de régler le cas de Shefford.

Car, si la circonscription de Shefford est sans député depuis que Jean Lapierre, du Bloc québécois, a quitté la politique active l'été dernier, celle de Malpeque est devenue vacante beaucoup plus récemment.

La députée Catherine Calbeck l'a quittée lorsqu'elle a été élue à la direction du Parti libéral de sa province et qu'elle est devenue premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard le mois dernier.

L'ÉTAT Des gains de productivité

SUITE DE LA PAGE 1

«symbolique». Cependant, «dans le cas d'activités commerciales ou quasi commerciales, j'ai senti que les gens sont disposés à payer le prix du marché: pour une publication, un permis, pour avoir le droit ou le privilège de séjour dans une réserve faunique ou exercer des sports ou des loisirs», donne-t-il en exemple.

Comme «la réalité s'applique à tout le monde», il répète que les syndicats du secteur public devront faire leur part. «On n'a pas les moyens de distribuer un enrichissement qui n'existe pas. Nos employés le savent.»

Il recherche de leur part ce qu'il appelle «des gains de productivité» et promet de leur retourner sous la forme d'une rémunération ce qu'il sera possible d'économiser par une productivité accrue.

Les résultats de cette consultation ne seront pas forcément visibles dès cette année dans le budget (en mai) et les prévisions de dépenses (fin mars).

Cependant, M. Johnson compte «pouvoir annoncer aux crédits, et le ministre des Finances au budget je présume, les voies qu'on va emprun-

ter, les décisions qu'on peut prendre tout de suite, pour ce qui ait des effets plus tard.»

Les députés péquistes conviennent pour leur part que «l'état des finances publiques est grave et requiert une action urgente». Mais, dit M. Léonard en conférence de presse, pour ce faire, il faut «un projet de société, une vision d'avenir et il faut solidariser les Québécois».

M. Léonard, et Mme Marois après lui, ont évoqué à cet égard le discours du président américain Bill Clinton dans lequel il annonce des hausses d'impôt et des réductions de services tout en réussissant à «mobiliser les Américains», parce qu'il leur propose, en retour de cet effort, «un défi, un avenir meilleur». Ce que Québec, aux yeux des péquistes, n'a pas réussi à faire durant cette commission.

Au contraire, dit M. Léonard, le gouvernement a désolidarisé des groupes de la société en les montant les uns contre les autres.

Les péquistes reprochent en outre au gouvernement d'avoir pris le problème par un seul bout de la lorgnette, le petit: les dépenses québécoises. Il a à peine effleuré l'effet de la dette fédérale, de la diminution des transferts fédéraux et n'a pas discuté du coût des chevauchements de programmes entre Québec et Ottawa. Il a d'autre part balayé sous le tapis les problèmes reliés aux revenus, dit Jean Filion. Celui-ci signale que plusieurs organisations ont montré du doigt des problèmes reliés à la fiscalité qui engendrent le travail au noir, la contrebande, l'évasion fiscale, tous des problèmes qui font perdre des millions à l'État.



Une oeuvre de Daniel Dumont

Au bas de notre page À Voir, hier, nous donnions la paternité de l'illustration marquant les 25 ans des *Belles-soeurs* à Vittorio. C'était une erreur. L'affiche est plutôt d'un jeune illustrateur du nom de Daniel Dumont. Nos excuses à M. Dumont

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355 Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

SERVICE À LA CLIENTÈLE
LE DEVOIR
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE
MONTREAL (QUÉBEC) H3A 3M9

LES BUREAUX DU DEVOIR
SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

CROISIÈRE

COSTA RICA

2 semaines
incluant:
avion et hôtel
à partir de
1 100 \$.
occupation double

PARIS

Pendant une semaine,
larguez les amarres
pour les Îles Vierges
à bord du luxueux
SEASPIRIT,
(exclusivement gai)
à partir de
1 475 \$.
Occupation double,
vol non-inclus.

PARIS

Vol
aller / retour
à partir de
342 \$.
taxes incluses

ON S'AFFICHE POUR HOMMES

Pour les bonnes adresses;
celles à l'abri des
regards indiscrets,
celles où le service est
courtois, celles sans
préjugés, demandez
notre agent spécialisé



en voyages masculins.
Pour tous les voyages,
féminins, masculins ou
mixtes, contactez
le (514) 521-2155.
Voyages Exception-L
1210 St-Catherine est, MTL.

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN
+4.44	+16.89	+19.99	+0.07
1773.89	3.426.31	3322.18	79.39

LE DEVOIR, LES SAMEDI 20 / DIMANCHE 21 FÉVRIER 1993

Recouvrement

Hydro étudie plusieurs hypothèses

CATHERINE LÉCONTE
LE DEVOIR

Installer chez les clients des appareils limiteurs de débit. Leur faire payer leur électricité d'avance sous forme de cartes magnétiques à insérer dans leur compteur. Prélever les sommes impayées à la source sur le revenu des mauvais payeurs. Telles sont quelques unes des hypothèses envisagées par Hydro-Québec, dans un vaste exercice de réflexion actuellement en cours sur les moyens d'améliorer le recouvrement des comptes impayés et d'en limiter le montant global.

«On regarde toutes les hypothèses possibles», a indiqué en entrevue le porte-parole de la société d'État, Guy Versailles. «Certaines s'éliminent plus vite que d'autres, mais pour l'instant, il n'y a pas de décision arrêtée, pas de consensus à l'interne sur la meilleure façon de procéder, pas même de recommandation sur la table.»

En 1992, Hydro-Québec a radié de ses comptes 64,5 millions \$ de factures impayées et considérées comme définitivement irrécouvrables. «C'est une perte sèche et ce sont forcément les autres clients qui l'absorbent», explique M. Versailles.

En outre, alors que tous les clients sont censés acquitter leur facture d'électricité dans les 21 jours suivant réception, environ 10% d'entre eux le font systématiquement au bout de 50 à 60 jours. «Ils nous prennent pour une agence de crédit», se plaint M. Versailles. À la fin de 1992, le montant total des factures dont le paiement était en retard de plus de 120 jours atteignait 132 millions\$.

De là à inverser les rôles et à exiger des clients qu'ils payent d'avance — ce qui reviendrait de facto à leur demander de faire crédit à l'Hydro — il y a un grand pas, que la société d'État ne franchira sans doute pas.

Cela se fait pourtant, paraît-il, en Europe. Selon M. Versailles, certains

VOIR PAGE B-4: HYDRO

Relations de travail

Un employé en cour contre son employeur

La jurisprudence tend à élargir les pouvoirs d'un arbitre

DROITS CIVILS

VVS

CONVENTION COLLECTIVES

Douze ans, 40 000\$ en moins et trois conjointes plus tard, Jean-Guy Bellegarde n'a toujours pas trouvé justice dans la défense et la reconnaissance de ses droits. Pire, il s'est fait dire, après tant d'années de confrontation avec son employeur, Bell Canada, qu'il n'était plus un individu, mais avant toute chose un syndiqué dont la destinée est entre les mains de son représentant syndical. L'évolution récente du droit du travail fait en sorte que son code civil, c'est en fait sa convention collective.

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le cas de Jean-Guy Bellegarde n'est pas un simple cas de figure. Une récente décision du juge Claude Benoit établit que les droits civils de Jean-Guy Bellegarde, et à travers lui ceux de tous les syndiqués, sont subordonnés au contrat de travail enchâssé dans une convention collective. La décision du 31 mai 1991 du juge de la Cour Supérieure qui est passée inaperçue relègue les droits communs de tout syndiqué au rang du grief, et soumet la réparation des dommages causés au bon vouloir des représentants syndicaux et à la santé financière de leur institution.

En plus de soumettre ses droits les plus fondamentaux au processus d'application et de négociation d'une convention collective, le syndiqué est exclu du mécanisme de représentation par un procureur compétent, de son choix, et il perd la possibilité d'en appeler du jugement, rendu désormais par un arbitre dont la crédibilité n'est pas toujours reconnue. Le grief, une fois déposé, n'appartient plus au syndiqué mais plutôt au syndicat, qui peut en disposer comme bon lui semble. La convention collective est un contrat signé entre l'employeur et le syndicat. Le syndiqué n'est pas une partie contractante.

À l'emploi de Bell Canada depuis 1973, Jean-Guy Bellegarde avait un dossier disciplinaire vierge jusqu'en 1980. Puis le calvaire commence. À la suite d'agissements supposément dolosifs de ses supérieurs immédiats, le technicien de Bell Canada a multiplié les contestations par voie de griefs d'une série de mesures disciplinaires imposées par ses contremaîtres. La quasi-totalité de ces mesures furent retirées par la suite. La preuve a révélé que les contremaîtres et cadres de Bell ont agi «dans un dessein malicieux, d'une manière inéquitable et abusive et ce, dans le seul but de le harceler et éventuellement d'être en mesure de le congédier». Ils ont réussi leur coup; Jean-Guy Bellegarde est congédié

1er octobre 1982, sous des motifs d'incapacité résultant de maladie constatée par le service médical de Bell Canada.

Un rapport psychiatrique commandé par Bell Canada, s'inspirant des renseignements fournis par le service médical de l'entreprise que n'a pu consulter M. Bellegarde, viendra ajouter au dossier et préciser que Jean-Guy Bellegarde présente une «pathologie psychiatrique». Ses allégations voulant qu'il soit soumis à une surveillance indue et constante, qu'il soit sans cesse suivi par les véhicules de la compagnie et qu'il faisait l'objet d'un examen minutieux, prenaient la forme d'un «délire paranoïde» selon le représentant médical de Bell, malgré une évaluation contraire du médecin de M. Bellegarde.

Dans sa décision arbitrale du 18 septembre 1984, Harvey Frumkin viendra exiger la réintégration de l'employé, avec tous ses droits et avantages, avec pleine compensation. Il viendra reconnaître, preuve évidente à l'appui, que les allégations de Jean-Guy Bellegarde étaient fondées, qu'il était victime d'une forme de harcèlement et de discrimination visant à hâter son départ, qu'il était victime d'une surveillance presque constante afin de réunir des preuves pouvant justifier son licenciement. L'existence d'un complot a été démontré.

«On a monté contre moi un dossier disciplinaire, suivi d'un dossier médical fabriqué de toutes pièces, insiste Jean-Guy Bellegarde. Après 12 ans, je n'ai toujours pas obtenu justice et dédommagement.» Le technicien de Bell Canada a tenté à plusieurs reprises de régulariser sa situation auprès de son employeur. «Plus j'essayais d'obtenir justice, plus la situation s'envenimait.»

Douze ans auront été nécessaires pour qu'on lui dise qu'il s'était trompé de tribunal. «C'est déjà très difficile de se défendre. Si, en plus, on nous enlève nos moyens de défense...»

La jurisprudence qui prend forme peu à peu, et qui vise à élargir les pouvoirs de l'arbitre, est inquiétante.

René Roy, directeur québécois du Syndicat des travailleurs en communication du Canada (l'organisme qui a représenté Jean-Guy Bellegarde) reconnaît la pertinence de la question. «Nous n'avons jamais pensé exiger des compensations pour dommages.» Et que faite-vous si les demandes du syndiqué vont en ce sens, même si cela devait entraîner des frais de représentation élevés? «Nous ne rejeterions pas un grief pour des considérations financières.» Mais M. Roy admet qu'un grief de 50 000\$ comme celui de Jean-Guy Bellegarde est quelque chose qui «me préoccupe toujours».

Voilà pour un syndicat qui dispose de moyens financiers importants. Que peut-il arriver alors dans une petite boutique? Le Conseil canadien des relations de travail a déjà tranché le débat en acceptant qu'un syndicat puisse invoquer un manque d'argent pour ne pas porter un grief à l'arbitrage. «À l'instar d'un individu, si le plaignant n'est pas millionnaire, il n'est plus en mesure aujourd'hui de défendre ses droits devant les tribunaux.»

Jacques Larivière, du cabinet Trudel, Nadeau, Lesage, Larivière et Associés, est une sommité dans le domaine des relations de travail. Il ne peut que déplorer le fait qu'un syndicat puisse déposséder l'employé de ses droits fondamentaux. «Il peut même marchander les droits fondamentaux d'un individu s'il considère que cela s'inscrit dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres.» M. Larivière trouve aberrant également que pour dénicher un emploi, un salarié doive renoncer à certains de ses droits fondamentaux. «Certains arbitres commentent à ouvrir de telles portes.»

Me Larivière ne comprend pas pourquoi le législateur reconnaît la légalité d'un contrat de travail, individuel ou collectif, qui autorise une violation systématique des droits fondamentaux. «Pourtant, il serait si simple de rectifier le tir!»

Dans sa décision, le juge Claude Benoit est catégorique. «Peu importe la nature de la faute commise, l'employé n'a pas de recours devant les tribunaux contre l'employeur à moins que l'acte ne soit étranger à l'emploi.» Et il va plus loin en dégageant l'employeur de la responsabilité des gestes posés par ses cadres. «Peu importe la nature de la faute commise, l'employé n'a pas de recours devant les tribunaux contre les représentants de l'employeur à moins qu'ils n'aient agi en dehors du cadre de l'emploi.»

Le juge renvoie Jean-Guy Bellegarde à l'arbitrage dix ans après le dépôt du grief. «Puisque le législateur a voulu que les problèmes en relation d'emploi soient réglés par arbitrage, il a certainement voulu que tous les dommages, à l'exception de ceux donnant



PHOTO JACQUES GRENIER

Jean-Guy Bellegarde

VOIR PAGE B-4: EMPLOYÉ

Alan Greenspan appuie le programme économique de Clinton

Washington (AFP) — Le président de la Réserve fédérale américaine (Fed) Alan Greenspan a apporté hier son soutien au programme économique du président Bill Clinton en le qualifiant de proposition «sérieuse» et crédible pour s'attaquer au déficit budgétaire «qui menace la stabilité» du système économique.

Dans un texte remis à la presse peu avant de présenter le rapport sur la politique monétaire de la Fed devant la commission bancaire du Sénat, M. Greenspan a déclaré que le Président «doit être félicité pour avoir lancé un débat sur le problème de la croissance de notre déficit budgétaire structurel».

«Sans entrer dans des détails précis, c'est une proposition sérieuse. Ses hypothèses économiques de base sont plausibles et c'est un ensemble détaillé de recommandations programme par programme et non simplement des objectifs généraux», a ajouté M. Greenspan.

Le président Clinton propose de réduire

le déficit de 325 milliards\$ US sur quatre ans par une combinaison de réductions des dépenses et d'augmentations des impôts.

«Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de ne rien faire et d'attendre que le déficit à long terme disparaisse de lui-même», a déclaré devant la commission bancaire du Sénat M. Greenspan, en soulignant que la volonté de s'attaquer à ce problème «va être très difficile à faire passer dans le public». Mais «c'est inévitable» et «extrêmement important pour l'avenir du pays», a-t-il ajouté.

M. Greenspan a noté que la «manière dont le déficit sera réduit était essentielle». Il a ainsi jugé nécessaire de maîtriser les dépenses de l'État, tout en espérant que la réforme du système de couverture médicale



Alan Greenspan

PHOTO AFP

avoir sur une croissance économique maximum et durable doit s'accompagner d'une politique fiscale dont l'objectif est la réduction du déficit budgétaire à long terme», a-t-il affirmé dans sa présentation devant la commission sénatoriale.

M. Greenspan a également estimé que les risques d'accélération de l'inflation

étaient faibles, ce qui laissait de la marge pour laisser «l'économie croître à son plein régime (...), permettant de réduire davantage le chômage tout en ayant une inflation maîtrisée.»

Pour 1993, M. Greenspan a prédit la poursuite d'une croissance économique relativement soutenue et d'une modération de la hausse des prix.

Les projections contenues dans le rapport semi annuel sur la politique monétaire de la Réserve fédérale, présenté hier devant la commission bancaire du Sénat, font ressortir un taux de croissance variant dans une fourchette de 2,5 à 4%.

La tendance centrale des projections du comité de l'open market de la Fed, qui définit la politique monétaire du pays, varie de 3 à 3,25%, précise le document. Ces projections sont proches de celles établies par les conseillers économiques de la Maison-Blanche, a noté M. Greenspan.

L'augmentation de l'indice des prix de détail variera de 2,5 à 3% cette année avec une tendance centrale de 2,5 à 2,75%, selon le rapport de la Fed. Cet indice avait cru de 2,9% en 1992.

Le taux de chômage fluctuera de 6,5 à 7% en 1993 avec une tendance centrale de 6,75 à 7%. En 1992, le chômage avait atteint 7,3%.

L'inflation chute à 2%

Ottawa (PC) — Le taux annuel d'inflation a chuté à 2% en janvier, un taux légèrement inférieur à celui de 2,1% enregistré le mois précédent, a indiqué hier Statistique Canada.

En janvier, les prix ont augmenté de 0,4% alors que six des sept composantes de l'indice des prix à la consommation ont progressé.

Les prix ont augmenté pour les vêtements, l'alimentation et les tarifs réglementés par les gouvernements, comme l'électricité, le câble, l'eau, l'assurance automobile et le transport urbain.

Même si le taux annuel d'inflation a légèrement glissé, les consommateurs ont remarqué une forte hausse des prix des légumes, principale cause de la hausse de 0,9% de l'alimentation. Il fallait aussi déboursier 1,3% de plus pour se vêtir en janvier.

La seule composante de l'indice des prix à fléchir a été celle des loisirs, de la lecture et des coûts de l'instruction.

Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises choisissent l'énergie de l'économie.
Composez le 1 800 567-1313



Gaz Métropolitain

ÉCONOMIE

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

L'inflation poursuit sa glissade:

Le taux annuel d'inflation s'est établi à 2% en janvier, en baisse par rapport au taux de 2,1% enregistré le mois précédent.

Activité commerciale record:

L'activité commerciale canadienne a brisé presque tous les records en 1992. Les exportations ont atteint 157,5 milliards\$, en hausse de 11% sur 1991. Les importations, pour leur part, ont progressé de 9% pour atteindre 148,1 milliards\$.

Les magasins vendent plus:

Les ventes dans les magasins à rayons étaient en hausse de 3,1% en janvier par rapport au même mois de 1992. Des données plus détaillées seront rendues publiques le 10 mars.

Autre baisse du taux d'escompte:

Poursuivant sur sa lancée, la Banque du Canada a commandé une autre baisse du taux d'escompte mardi. Le taux directeur est passé de 6,4 à 6,3%, stimulé par un dollar canadien se maintenant au-dessus des 79 cents américains.

Reprise des livraisons manufacturières:

En baisse au Québec (-1,1%), les livraisons du secteur manufacturier ont augmenté de 1% en 1992 dans l'ensemble du Canada. Leur première hausse en trois ans. Au cours de l'année, la valeur des produits expédiés à partir des usines et manufactures canadiennes a atteint 280,5 milliards\$.

Reprise plus lente au Québec:

La reprise économique au Québec sera plus lente que dans le reste du Canada et aux États-Unis. L'Indice précurseur Desjardins n'a enregistré qu'une faible hausse en novembre alors que les indices avancés canadien et américain relèvent une plus grande vigueur de ces économies au cours des derniers mois. Une chute de 11% des ventes de voitures neuves et de 6% des meubles et appareils ménagers sont le principal facteur responsable de la faiblesse de l'IPD, qui ne s'est accru que d'un point en novembre pour se situer à 124,3. Desjardins souligne également que la reprise du secteur immobilier au Québec pourrait être lente, ce qui ne contribuera pas beaucoup à stimuler l'économie de la province.

Chute de la revente:

Le nombre de maisons revendues dans 25 importantes agglomérations urbaines du pays a diminué de 21,4% entre les mois de janvier 1992 et 1993. À Montréal, le marché de la revente s'est contracté de 14,7% et le prix moyen a baissé de 1,8%, à 114 481\$.

ÉTATS-UNIS

Recul du déficit commercial:

Le déficit commercial a légèrement diminué en décembre pour se chiffrer à 6,95 milliards\$ US. En novembre, il avait totalisé 7,34 milliards\$ US. Pour l'ensemble de 1992, le déficit commercial américain a atteint les 84,34 milliards\$ US, une progression de 29% comparativement à celui de 65,4 milliards\$ US enregistré en 1991.

L'inflation reprend:

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,5% en janvier alors que les experts tablèrent sur une progression de 0,2%. Entre janvier 1992 et janvier 1993, la hausse se chiffre à 3,3%.

La production augmente:

La production industrielle a augmenté de 0,4% en janvier, et de 4% entre janvier 1992 et janvier 1993. Le taux d'utilisation des capacités industrielles est ressorti à 79,5% le mois dernier contre 79,3% en décembre et 78% en janvier 1992.

Chute des mises en chantier:

Les mises en chantier ont chuté de 7,2% en janvier, pour tomber à leur plus bas niveau en six mois. Il s'agissait de la première baisse en quatre mois, et la plus forte depuis la contraction de 16,9% enregistrée en avril 1992. Par contre, la construction résidentielle s'est accrue, l'an dernier, pour la première fois en six ans, une croissance qui devrait se poursuivre cette année à un rythme à moitié moindre que celui de 18,4% enregistré en 1992.

La CIBC se réorganise en Europe

Francfort, Milan et Paris sont délaissés au profit de Londres

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, la CIBC a annoncé son intention de restructurer ses opérations bancaires en Europe et en Australie afin de réduire ses frais généraux.

Selon les précisions fournies, la deuxième banque au pays entend desservir sa clientèle présente en Europe à partir de son bureau de Londres. De fait, elle réduira progressivement la force de frappe dont elle dispose actuellement à Francfort, Milan et Paris.

Plus précisément, la CIBC, selon les informations fournies par M. André Dupras, porte-parole de cette institution, deux scénarios sont possibles, soit on procédera à la vente des affaires bancaires poursuivies dans les trois villes citées, soit on diminuera progressivement le volume. En fait, on rapatriera le volume en question au profit du bureau de Londres.

fit du bureau de Londres.

Pour ce qui est des opérations en Australie, la CIBC a indiqué qu'elle fermerait tout simplement ses bureaux situés à Melbourne et à Perth au cours de la présente année. En ce qui concerne les activités regroupées à Sidney, elle réduira ou vendra ses affaires au cours des trois prochaines années.

Parallèlement à la poursuite de ses objectifs australiens, la CIBC, conformément aux désirs exprimés par ses clients, effectuera le transfert des comptes de ces derniers soit en Amérique du Nord, soit à Singapour où se trouve le «centre d'arbitrage et de vente de la CIBC dans cette région de l'Asie-Pacifique.»

À la faveur de l'annonce de cette rationalisation, la CIBC a réitéré sa volonté de préserver sa vocation d'institution financière d'envergure internationale en capitalisant

notamment sur les technologies de communications.

Que ce soit en Europe ou bien en Australie, la CIBC estime que cette concentration des activités favorisera la proposition d'une valeur ajoutée à ses clients nord-américains oeuvrant en Europe et vice-versa.

Pour ce qui est de l'éventail de services que la CIBC entend dispenser, cette dernière a souligné qu'elle veut se concentrer évidemment dans le financement du commerce extérieur, mais également dans les services publics, des médias et des communications.

Dans le cadre de sa réorganisation de l'ensemble de ses activités au Canada comme à l'étranger, la CIBC a indiqué récemment qu'elle effectuera l'émission de 350 millions\$ d'actions privilégiées dans le but de renforcer son ratio de capital qui passera ainsi de 8,7% à 9,1%.



La Banque Laurentienne doit rembourser des frais à un client

FREDERIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

La Banque Laurentienne est tenue de rembourser les frais bancaires imposés à l'un de ses clients de la région de la Montréal, en vertu d'une décision inédite de la Cour des petites créances.

Cette décision pourrait avoir un impact important dans la bataille que mènent différents groupes au pays contre la manière dont ces frais bancaires sont imposés aux consommateurs.

Dans son jugement, rendu le 5 février dernier, le juge Claude Pothier ordonne à la Banque Laurentienne de rembourser à Pierre Bourgeois, un résident de Dollar-des-Ormeaux, la quasi totalité des frais de service que ce client a encourus entre juillet 1988 et juillet 1991, ce qui représente une somme de 84,30\$.

M. Bourgeois est client de la succursale de la Banque Laurentienne située sur la rue Montée-Saint-Jean, à Dollar-des-Ormeaux.

Le juge estime que la Banque Laurentienne a enfreint l'article 201.2 de la Loi canadienne sur les banques et les opérations bancaires en imposant de tels frais à M. Bourgeois.

Cet article stipule que «la banque ne peut, directement ou indirectement au Canada, ni prélever ni recevoir une somme quelconque à titre de frais de tenue d'un compte, à moins que ces frais n'aient été fixés par suite d'une entente expresse entre la banque et le client (...).»

Le magistrat n'a pas jugé suffisant le fait que M. Bourgeois ait signé à l'ouverture de son compte bancaire une formule sur laquelle on peut lire, en anglais, que «(...) Je suis d'accord pour que la Banque Laurentienne m'impose les frais habituels pour la tenue de mon compte, et la banque est autorisée à débiter mon compte de ces sommes.»

Le juge estime qu'il n'existe en réalité «aucune convention» entre M. Bourgeois et la Banque Laurentienne pour l'imposition de frais bancaires, à l'exception de ceux pour insuffisance de fonds.

La responsable du Service d'aide aux consommateurs de Shawinigan (SAC), Madeleine Plamondon, qualifie «de décision importante» le jugement rendu par le juge Pothier.

Mme Plamondon a mené une lutte remarquée ces dernières années au pays contre le manque de transparence des banques dans l'imposition de différents frais à leurs clients.

Le SAC, dont l'action s'étend au-delà des frontières du Québec, avait notamment déposé un rapport exhaustif en 1988 sur les frais bancaires lors d'une séance du comité permanent des finances du Parlement fédéral.

«Le jugement, a souligné Mme Plamondon, va sans doute forcer les banques à être beaucoup plus précises dans le contrat qu'elles font signer à leurs clients lors de l'ouverture d'un compte bancaire.»

Madeline Plamondon, qui a pris connaissance du jugement hier, n'a pu dire si cette décision pourrait constituer les bases d'un éventuel recours collectif.

Le jugement pourrait certainement, par ailleurs, inciter certains consommateurs, comme M. Bourgeois, à contester en Cour des petites créances les frais bancaires qui leur ont été imposés ces dernières années.

Si c'était le cas et que l'interprétation que le juge Pothier a faite de la loi devait être partagée par ses pairs, les banques pourraient être appelées à défrayer des sommes non-négligeables.

Les jugements rendus en Cour des petites créances sont sans appel.

Il y a un an, constatant le peu de progrès réalisés, Mme Plamondon recommandait au gouvernement fédéral que les banques soient tenues, à l'ouverture d'un compte, d'informer verbalement leurs clients des frais courants.

Qu'il leur soit remis également, au même moment, un dépliant contenant tous les frais pouvant leur être imposés.

Joint par La Presse Canadienne, une porte-parole de la Banque Laurentienne a refusé de commenter la décision du juge Pothier.

«Nous étudions présentement le jugement. Peut-être aurons-nous des commentaires à formuler la semaine prochaine», a-t-elle simplement mentionné.

De son côté, M. Bourgeois s'est dit fort satisfait du jugement.

«Ce jugement est bon pour tous les consommateurs du Canada qui peuvent aussi contester les frais que les banques leur imposent en sachant qu'ils peuvent gagner», a-t-il dit.

Les Américains d'accord pour plus d'impôts

Washington (Reuter) — Une majorité d'Américains estime nécessaire une hausse des impôts afin de réduire le déficit budgétaire et relancer l'économie, selon un sondage publié hier par l'hebdomadaire U.S. News & World Report.

Sur 800 personnes interrogées, 54% jugent «vraiment nécessaire» une augmentation des ponctions fiscales, contre 37% qui sont opposées à cette mesure.

Par ailleurs, 58% des sondés pensent que les réductions des dépenses publiques ne vont pas assez loin, contre 30% qui pensent que c'est suffisant et 4% trouvent ces baisses trop modestes.

Pas de budget fédéral avant la fin d'avril

Ottawa (PC) — Nouveau retard pour le budget fédéral, qui ne sera pas déposé avant la fin d'avril ou même le début de mai, a appris La Presse Canadienne.

Les fonctionnaires du ministère des Finances n'en sont qu'à l'étape de la planification du budget, alors que celui-ci est normalement présenté en février. Et ce n'est qu'à la fin du mois de mars que le ministre des Finances Don Mazankowski aura terminé ses consultations pré-budgétaires avec les gens d'affaires, les syndicats et les groupes sociaux.

La déclaration économique du ministre Mazankowski, le 2 décembre dernier, constituait essentiellement un mini-budget où on trouvait à la fois des réductions de dépenses et des mesures fiscales, ce qui a permis d'atténuer la pression en faveur d'un budget en début d'année.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite faire adopter une longue liste de projets de loi, dont une série de modifications controversées au régime d'assurance-chômage, avant de mettre fin à l'actuelle séance parlementaire et de livrer un Discours du trône.

Deux banques baissent leur taux préférentiel

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Coup de marketing! La Banque Scotia et la Toronto-Dominion ont baissé de 25 points leur taux préférentiel, de 6,75 à 6,5%, en pleine campagne REER.

Les autres banques ont immédiatement emboîté le pas, sans déplacer toutefois l'ensemble de leur structure des taux d'intérêt, taux hypothécaires en tête. Mais ce ne saurait être qu'une question de temps.

«L'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel s'est creusé au cours des dernières semaines. La tendance du loyer de l'argent demeurant résolument à la baisse, le déplacement de l'ensemble des taux du crédit à la consommation ne saurait tarder», a déclaré Gilles Soucy.

L'économiste en chef du Mouvement Desjardins a ajouté que la campagne REER, qui atteindra son point culminant la semaine prochaine, pourrait retarder l'ajustement généralisé au lendemain du 28 février, les banques ne voulant pas trop éloigner les déposants des certificats de dépôt et dépôts à terme.

«Mais cet ajustement généralisé va se produire si le dollar conserve sa stabilité.» M. Soucy pointe le maintien du dollar au-dessus des 79 cents américains, le mouvement de baisse des taux d'intérêt en Europe et le comportement satisfaisant de l'inflation au pays, qui conserve un écart élevé (1,2%) avec le taux américain, comme étant les balises d'un environnement favorable.

En janvier, le taux annuel d'inflation au pays s'est établi à 2%, comparativement à 2,1% en décembre. Cette variation sur 12 mois masque cependant une progression de 0,4% entre décembre et janvier. «Cette variation mensuelle n'est pas inquiétante du fait qu'elle traduit une augmentation des prix réglementés, des augmentations que fauflent les différents gouvernements et services publics au début de chaque année.» Gilles Soucy préfère plutôt s'en remettre aux prix décollant du secteur privé, qui demeurent atoniques.

En 1992, le taux d'inflation de 1,5% reposait sur une appréciation de 4,9% des prix réglementés, comptant pour 20% de l'indice des prix à la consommation, alors que les prix non-réglés n'ont progressé que de 0,5%.

Un REER insaisissable? Pas évident

REER

GÉRARD BÉRUBÉ

Les institutions financières n'hésitent pas à proposer un REER protégé à l'abri des créanciers. En ces temps difficiles, l'option peut être attrayante, voire nécessaire, mais voilà, il y a un hic: la reconnaissance des tribunaux n'est pas automatique.

Les conditions nécessaires menant à l'insaisissabilité du REER se résument à peu de choses. Ces conditions tournent essentiellement autour de la désignation du bénéficiaire, en cas de décès. «Pour qu'il soit insaisissable», explique Louis Rabeau, notaire et conseiller juridique à la Fiducie Desjardins, il faut que le bénéficiaire du REER, en cas de décès du titulaire, soit le conjoint, un ascendant ou un descendant direct. Toute autre personne nommée bénéficiaire doit être désignée irrévocable.» À cela s'ajoute la nécessité, pour le titulaire du régime, d'adhérer à un contrat de rente viagère ou de rente à terme fixe.

Une contrainte: toute désignation de bénéficiaire irrévocable retire de la souplesse à la gestion du REER. Dans ce cas, le titulaire du régime ne peut changer le nom du bénéficiaire, ni effectuer des retraits ou des transferts, sans l'autorisation du bénéficiaire.

Voilà pour la théorie. Dans la pratique, l'étiquette d'insaisissabilité rattachée au REER demeure, encore aujourd'hui, un accident de parcours. Les REER insaisissables n'ont toujours pas reçu la bénédiction des tribunaux. Dans le Code civil, le législateur reconnaît l'insaisissabilité des polices d'assurance lorsque la désignation du bénéficiaire de la police répond aux conditions mentionnées précédemment. Cette reconnaissance a été étendue aux contrats de rente viagère ou à terme fixe.

Or, dans son interprétation, le législateur s'attardait aux polices d'assurance-vie. Et dans son esprit, il était question de rentes en services et non de rentes en phase d'accumulation. Le simple fait de relier un REER à un contrat de rente et de désigner convenablement le bénéficiaire devient donc une grossière extrapolation des conditions rattachées initialement aux polices d'assurance-vie.

Les tribunaux n'ont toujours pas tranché le débat, quoiqu'une jurisprudence commence à s'établir en faveur de la reconnaissance des REER insaisissables. Mais le cas par cas ne peut être évité et la décision finale appartient au juge.

L'utilisation du REER pour l'achat d'une propriété est prolongée

Introduit en 1992, le régime d'accession à la propriété, qui permet aux acheteurs d'une propriété de puiser dans leur REER, est prolongé jusqu'au 1er mars 1994.

En vertu de ce programme, jusqu'à 20 000\$ peuvent être retirés d'un REER, en franchise d'impôt, dans le but de financer l'achat d'une résidence principale.

«La date limite d'acquisition d'un logement admissible varie, explique Samson Bélair Deloitte & Touche. Les participants qui retirent des fonds de leur REER avant le 2 mars 1993 devront généralement acquiescer un logement admissible avant le 1er octobre 1993. Ceux qui retirent des fonds après le 1er mars 1993 mais avant le 2 mars 1994 devront généralement acheter un logement admissible avant le 1er octobre 1994.»

Les retraits doivent être remboursés par le versement dans un REER de montants égaux sur une période de 15 ans. La date du premier remboursement est fixée au 31 décembre 1995. Si, au cours d'une année donnée, un remboursement est omis ou est effectué en partie, le montant non remboursé doit être inclus dans le revenu de l'année.

L'investissement de travailleurs-actionnaires désormais admissible

Les investissements effectués par des travailleurs dans une coopérative de travailleurs ou de travailleurs-actionnaires seront désormais des investissements admissibles à un REER et ce, tant au provincial qu'au fédéral.

Auparavant, une déduction de 150% était permise au provincial pour ce type d'investissement. L'admissibilité au REER, en permettant une déduction additionnelle au provincial et au fédéral, vient rendre comparables les avantages fiscaux découlant de ce type d'investissement par rapport à d'autres formes d'investissement en capital de risque dans les PME du Québec (les SPEQ, notamment).

À titre d'exemple, un investissement de 1000\$ dans une coopérative par un travailleur ayant un revenu imposable annuel de 30 000\$ lui permettra de récupérer 80% de son investissement. Le coût après impôts sera donc de 200\$, un coût comparable à d'autres formes d'investissement en capital de risque.

Cambior perd 4,4 millions\$

MONTREAL (PC) — La société d'exploitation aurifère Cambior a annoncé hier des pertes de 4,4 millions\$ pour son exercice financier de 1992. Le revenu total de Cambior s'est chiffré à 187,3 millions\$, ce qui représente une hausse de 11% par rapport à 1991.

Les fonds provenant de l'exploitation ont augmenté de 18%, passant de 46,8 millions\$ en 1991 à 55,3 millions\$ en 1992. Les fonds provenant de l'exploitation par action se sont accrus de 8%, atteignant 1,64\$ pour l'année 1992 contre 1,52\$ pour 1991.

Pour votre REER, visez le maximum!

Fonds Desjardins Hypothèques

Rendement annuel composé au 29 janvier 1993.	Un an : 7,5 %	Trois ans : 10,5 %
	Cinq ans : 10,2 %	
	Dix ans : 10,7 %	

Anjou 355-2050 • Brossard 445-3224 • LaSalle 366-1175 • Laval : Complexe Daniel-Johnson 686-8840, Val des Arbres 668-5223 • Longueuil 679-2810 • Montréal : Complexe Desjardins 286-3225, Peel / Sainte-Catherine 499-8440 • Pointe-Claire 630-3717.

Aussi disponible dans les caisses Desjardins participantes.

Les taux de rendement indiqués constituent le rendement total annuel composé réel au 29 janvier 1993, compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur. On trouvera des informations importantes sur le Fonds Desjardins dans le prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, s'adresser à une succursale de la Fiducie Desjardins dont vous trouverez la liste ci-haut. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent.



Fiducie Desjardins
POUR GÉRER L'AVENIR



SERVICES FINANCIERS DUBEAU LIMITÉE

5300, boul. des Galeries, bureau 450
Québec (Québec) G2K 2A2
6300, rue Auteuil, bureau 503
Brossard (Québec) J4Z 3P2

Tél: 418-628-0730
Fax: 418-628-0570
Tél: 514-676-3789
Fax: 514-462-2465



YVAN SENÉCAL ADMA, P.F.C.
FONDS D'INVESTISSEMENTS

M. Jean-Guy GINGRAS, président, est heureux d'annoncer que M. Yvan SENÉCAL, Adm. A., P.F.C. s'est joint à l'équipe du bureau régional de Brossard de Services Financiers DUBEAU Ltée.

Ouvrant en planification financière depuis plus de 10 ans, M. Senécal est spécialisé en divers moyens pour sauver des impôts, augmenter les revenus de retraite et le patrimoine transmissible aux héritiers sans se priver soi-même.

Services Financiers DUBEAU Ltée, courtiers en valeurs mobilières, est une compagnie dynamique en

pleine progression, qui se distingue particulièrement par la gestion informatique de haute qualité qu'elle met à la disposition de sa clientèle et de ses représentants.

La firme Services Financiers DUBEAU Ltée est affiliée au Groupe DUBEAU, le plus important cabinet de courtage en assurance de personnes au Québec. Le Groupe DUBEAU fait affaires au Québec depuis 33 ans et il est en contact avec plus de 1800 courtiers en assurance de personnes situés partout à travers la province de Québec.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Pour les deux matchs du week-end

Revoilà Sean Hill

FRANÇOIS LEMENU PRESSE CANADIENNE

Sean Hill participera ce week-end aux matchs qui opposeront le Canadien aux Sénateurs d'Ottawa, ce soir, et aux Oilers d'Edmonton, demain. Il s'agit de deux rencontres qui risquent d'avoir un effet déterminant sur la suite de sa carrière.

ré vouloir offrir à son jeune défenseur, la chance de prouver qu'il a sa place dans l'équipe. «Le Canadien doit savoir ce qu'il peut faire», a dit Demers en évoquant bien malgré lui la possibilité d'une transaction d'ici la date limite des échanges du 20 mars.

«Jusqu'ici, Hill n'a pas eu cette chance. Comme entraîneur, je n'ai pas le droit de jouer avec sa carrière. C'est pourquoi il aura droit à une série de matchs», a ajouté Demers. Demers a raison de dire que Hill n'a pas eu sa chance. Peu de temps après le camp d'entraînement, le jeune arrière originaire du Minnesota a été éliminé par des malaises à l'aine qui lui ont fait rater 14 matchs. Il a ensuite fait un séjour à Fredericton afin de retrouver la forme. Et comme le Canadien compte sur un surplus de défenseurs, Hill n'a finalement livré que 14 matchs.

Championnats canadiens de ski alpin

Le slalom féminin à Gee

Mont-Tremblant (CP) — Pour la troisième fois en autant d'épreuves, les championnats canadiens ont couronné une nouvelle championne, hier, quand l'Ontarienne Nancy Gee a terminé première au slalom féminin en un temps de 1:39.68.

Trois skieuses différentes ont jusqu'ici arraché un titre canadien à ces championnats. La victoire de Gee survient au lendemain de la première place de Mélanie Turgeon au slalom géant, tandis que Michelle McKendry-Ruthven avait enlevé l'épreuve d'ouverture des championnats, le super-géant, mercredi.

Ruthven a par ailleurs remporté le bronze hier, la médaille d'argent allant à Sonja Rusch, de Cowansville, grâce à un chrono de 1:40.03.

Turgeon a vu toutes ses chances de mériter un second titre s'envoler quand elle a chuté dès la première manche.

Le dernier titre des championnats canadiens sera décerné aujourd'hui, alors que se déroulera le super-géant masculin.

COMBINÉ NORDIQUE

Victoire d'Ogiwara

Falun (AFP) — Le Japonais Kenji Ogiwara a confirmé qu'il était bien l'actuel numéro un du combiné nordique en remportant le titre mondial de la discipline, hier après-midi à Falun (Suède) devant les Norvégiens Knut Tore Apeland et Trond Einar Elden.

En tête après le concours de saut jeudi, Ogiwara, leader de la Coupe du monde, a réussi à préserver au terme des 15 kilomètres de la course de fond, 1 min 34 sec d'avance sur Apeland et 2 min 32 sec sur Elden qui ont causé une énorme surprise.

Au départ de l'épreuve, Apeland, neuvième, accusait en effet un retard de 2 min 46 sec sur Ogiwara. Quant à Elden, 15e après le saut, il partait avec un handicap de 5 min et 4 sec.

Les Japonais Masashi Abe et Takahiro Kono, deuxième et troisième après le saut, ont été distancés dans

les cinq derniers kilomètres, finissant respectivement au sixième et cinquième places, derrière un autre Norvégien, Engen Vik.

Par ailleurs, la fondeuse russe Elena Vialbe a conservé son titre mondial du 15 km classique en s'imposant devant les Finlandaises Marja-Liisa Kirvesniemi et Marjut Rolig.

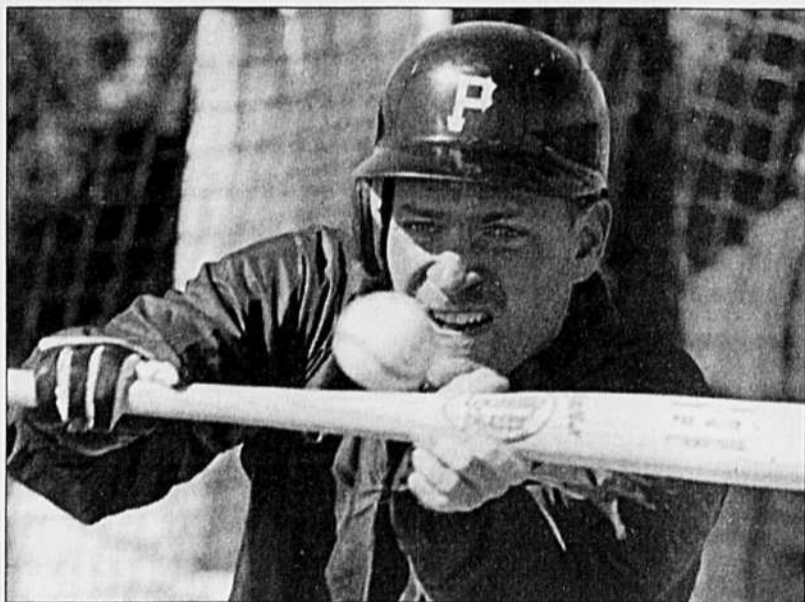
Déjà trois fois victorieuse de la Coupe du monde (1989, 91 et 92), Vialbe, 24 ans, qui a couvert les 15 km en 44 minutes et 49 secondes, a devancé Kirvesniemi, 37 ans, triple championne olympique à Sarajevo (1984), de 53 secondes et Rolig, médaillée d'or l'an passé à Albertville sur 5 km, de 56 secondes.

La Russe Lioubov Egorova, championne olympique sur la distance l'an passé, a dû se contenter d'une décevante 15e place à 3 min 8 sec de sa compatriote.



L e Japonais Kenji Ogiwara, numéro un mondial du combiné nordique.

Rudiments du printemps



RANDY Tomlin, lanceur des Pirates de Pittsburgh, a profité de la première journée d'entraînement de l'équipe pour maîtriser l'art de déposer le coup retenu. Plusieurs équipes invitaient dès hier lanceurs et receveurs à se présenter sur le site d'entraînement. La semaine prochaine, les autres joueurs de la formation viendront s'ajouter et répéteront, jusqu'au début du mois d'avril, rudiments et exercices variés...

Becker évincé de la Coupe Davis?

Stuttgart (AFP) — Boris Becker, apprenant jeudi que son compatriote Michael Stich veut l'évincer de l'équipe allemande de Coupe Davis, a violemment contre-attaqué, accusant Stich de mensonge et réclamant la tête de Niki Pilić, le capitaine de l'équipe.

L'histoire commence par une déclaration de Becker à l'Open d'Australie, annonçant qu'il ne jouerait pas le premier tour de la Coupe Davis à Moscou, «pour se concentrer sur son premier objectif de la saison, retrouver la première place au classement mondial». Mais Becker comptait bien retrouver la Coupe Davis ensuite pour mener l'Allemagne vers un nouveau succès.

Or, la semaine dernière à Milan, en marge du tournoi — gagné par Becker — l'équipe d'Allemagne (Pilić, Steeb, Stich) s'est réunie secrètement, sans prévenir Becker.

Là, Stich — qui estime que Becker manque à sa parole en refusant la sélection pour Moscou — aurait demandé aux autres Allemands de s'engager par écrit à ne pas réintégrer Becker dans l'équipe de Coupe Davis jusqu'à la fin de la saison.

Hier, Becker s'est qualifié pour les demi-finales du tournoi de Stuttgart, doté de 2,25 millions\$, en battant le Sud-Africain Wayne Ferreira (tête de série numéro 7), 7-6 (7/2) et 7-5.

Open de Paris

Martina, Seles, Martinez et Novotna en demi-finale

Paris (Reuter) — Victorieuses de Nathalie Tauziat et de Karin Kschwendt, Jana Novotna et Conchita Martínez se sont qualifiées, hier, pour les demi-finales de l'omnium de tennis de Paris.

La Yougoslave Monica Seles, tête de série numéro un, s'est défilé assez aisément de la Française Mary Pierce en deux manches de 6-2 et 6-2 tandis que l'Américaine Martina Navratilova (no. 2) a vaincu la Française Julie Halard 6-0 et 6-2. Seles et Navratilova accèdent également aux demi-finales.

Navratilova sera opposée à Novotna et Martinez à Seles aujourd'hui.

BASKETBALL

Shaquille et Jordan en vedette

Salt Lake City (AFP) — Le pivot S de première année Shaquille O'Neal du Magic d'Orlando et l'arrière des Bulls de Chicago, Michael Jordan, devaient à eux deux dominer la rencontre des étoiles de la Ligue professionnelle de basketball (NBA) qui opposera demain la Conférence Est à la Conférence Ouest.

Les deux joueurs, retenus pour défendre les couleurs de l'Est battue 153-113 l'année dernière, tenteront avec l'aide de Larry Johnson, Scottie Pippen et Isiah Thomas au départ, de prendre leur revanche sur l'Ouest.

O'Neal, la grande révélation de la saison, a relégué Patrick Ewing, la vedette des Knicks de New York sur le banc des remplaçants pour la première fois en quatre ans! Agé de 20 ans, O'Neal, mise sur son physique (2,16 m - 136 kg) mais aussi sur son jeu d'attaque, sa présence au rebond

et sa superbe défense.

L'entraîneur de l'Ouest, Paul Westphal, misera pour sa part sur «Sir» Charles Barkley qui a retrouvé le goût de jouer depuis son transfert aux Suns de Phoenix. Il sera épaulé pas ses équipiers de Barcelone John Stockton, Karl Malone, Clyde Drexler et le pivot David Robinson.

Parmi les remplaçants, l'Allemand Detlef Schrempf, des Pacers d'Indiana, sera le premier européen invité dans l'histoire du «All Star». Autre première cette année, l'absence des joueurs de Lakers de Los Angeles et des Celtics de Boston qui totalisent à eux deux 27 titres en NBA.

Avec le départ à la retraite de Larry Bird et de Magic Johnson, ces deux équipes phares des années 1980 n'ont pas eu la faveur des fans appelés à voter pour les titulaires de cette rencontre habituellement haute en couleurs.

Grissom perd sa cause

PRESSE CANADIENNE

Le voltigeur Marquis Grissom, L des Expos, a perdu sa cause en arbitrage, hier. Il a néanmoins quintuplé le salaire de 300 000\$ qu'il recevait la saison dernière.

L'arbitre Theodore High, qui avait entendu la cause jeudi, a donné raison aux Expos qui offraient 1,5 million\$ à Grissom alors que ce dernier demandait 1,95 million\$.

Grissom a frappé pour .276 en 1992. Il a claqué 14 circuits et produit 66 points en plus de dominer les ligues majeures avec 78 buts volés.

Bill Stoneman, le vice-président des Expos responsable des négociations, avait déjà dit que Grissom n'avait rien à perdre en allant à l'arbitrage.

«Au pire, l'arbitre lui accordera ce que le marché donne à des joueurs de sa catégorie», avait-il noté.

Stoneman était confiant de gagner sa cause contre Grissom car des joueurs tels que le joueur de premier but John Olerud, des Blue Jays de Toronto, avaient déjà signé des contrats évalués à 1,5 million\$.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

HIER

Buffalo 3 New Jersey 3 Tampa Bay 1 Toronto 4 Calgary 3 Detroit 3

Table of NHL scores for Thursday, Feb 20, 1993. Columns include team names and scores.

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles

Table of NHL standings for the Prince of Wales Conference. Columns include team names and statistics like goals, points, etc.

Conférence Clarence-Campbell

Table of NHL standings for the Clarence Campbell Conference. Columns include team names and statistics.

LES MENEURS

Table of NHL leading scorers. Columns include player names, teams, and statistics.

EN BREF

TOUJOURS LES WILLIAMS-RENAULT

Estoril (AFP) — La cinquième et dernière journée des essais privés de Formule 1 d'Estoril, a été dominée une fois encore par les Williams-Renault du Britannique Damon Hill et du Français Alain Prost. L'écurie championne du monde a procédé, comme Ligier-Renault, à des tests de moteur... sans aller jusqu'à effectuer la distance totale d'un Grand Prix. Les pilotes britanniques de Ligier, Mark Blundell et Martin Brundle, ont accompli une cinquantaine de tours. Cette séance, courue sous un chaud soleil, a souvent été entrecoupée d'arrêts. Prost étant un des derniers à quitter la piste alors que le soleil s'apprêtait à se coucher sur le circuit portugais.

SENNA ESSAIERA LA NOUVELLE MCLAREN

Sao Paulo (AFP) — Le pilote brésilien Ayrton Senna, trois fois champion du monde de Formule 1, a quitté jeudi Sao Paulo pour Londres, dans le but d'effectuer en Europe des essais au volant de la nouvelle McLaren MP4/8. A l'aéroport de Sao Paulo, Senna, qui figure en tant que pilote remplaçant dans l'écurie britannique, l'Américain Michael Andretti et le Finlandais Mika Hakkinen ayant été récemment titularisés en vue du prochain Championnat du monde, n'a pas précisé le lieu où il se familiarisera avec la nouvelle monoplace. Il a toutefois signalé qu'il pourrait piloter la semaine prochaine à Silverstone (Angleterre), Magny-Cours ou au Castellet (France), ou bien encore à Estoril (Portugal).

ALAIN GAUTIER PREND LE LARGE

Paris (AFP) — Le Français Alain Gautier a repris du terrain, hier, à ses poursuivants, Philippe Poupon et Jean-Luc Van den Heede, dans le Vendée Globe, la course en solitaire et sans escale à la voile. Le navigateur de Bagages Superior a bénéficié d'un alizé d'Est/Nord-Est qui lui a permis d'augmenter son allure. «Il fait très beau et il commence à faire vraiment chaud», a déclaré Alain Gautier qui a réalisé la meilleure moyenne du groupe de tête et a accru son avance dans les dernières 24 heures pour la porter à 438 milles sur Philippe Poupon. La remontée de Jean-Luc Van den Heede, en troisième position, a donc été stoppée.